

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2010

DÉLIBÉRATION n°2010-061

Nombre de membres
au Conseil municipal : 29
en exercice : 29
qui ont pris part à la
délibération : 27
Date de convocation :
22 juin 2010

L'an deux mille dix, le 28 juin à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présent(e)s : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER-DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Stéphanie COLPIN, Kamel BOUZERARA Isabelle GULGLIELMO, Chantal BREBION, André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean-Marc BRUEL.

Excusé(e)s : M Jérôme MAGNIN qui a donné pouvoir à Mme Catherine LE BAS, M Yves PICHON qui a donné pouvoir à Mme Mireille PERINEL, Mlle Sophie FAUCON-BIGUET qui a donné pouvoir à M Luc MOREAU, M Pierre TERRAES qui a donné pouvoir à Mme Isabelle GULGLIELMO

Absente : Mme Houria LATRECHE, Mme Maud BLANCHARD

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme Florence LOMBARD a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Yannik OLLIVIER

Objet : INSTITUTIONNEL – RAPPORT – Rapport d'observation de la chambre régionale des comptes concernant la gestion de la commune au cours des exercices 2003 à 2008 (rapport et débat)

Le rapporteur expose qu'à l'issue du contrôle engagé depuis le mois de mai 2009, le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes concernant la gestion de la communauté d'agglomération au cours des exercices 2003 à 2008, accompagnés des éléments de réponse apportés le 29 janvier 2010 par le Maire de Saint Martin le Vinoux a été notifié le 22 mars 2010.

En application des dispositions de l'article L.243-5 du code des juridictions financières, ces documents doivent être communiqués dès sa plus proche réunion au conseil municipal, faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour, être joints à la convocation adressée à chacun de ses membres et donner lieu à un débat.

Le rapporteur entendu,
Le conseil municipal, après avoir délibéré

- PREND ACTE de la communication, avec la convocation, du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes concernant la gestion de la commune de Saint Martin le Vinoux au cours de l'exercice 2003 à 2008, accompagné de la réponse qui lui avait été apportée le 29 janvier 2010, et de son inscription à l'ordre du jour de la séance du 28 juin 2010.
- PREND ACTE du débat intervenu sur ce rapport pendant la présente séance

VOTE : PREND ACTE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 29 juin 2010

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire

Yannik OLLIVIER